

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1045 30 mai 2006

SOMMAIRE

| AIG Financial Advisor Services Fund Management | Lilas, S.à r.l., Luxembourg | 50124 |
|---|---|-------|
| Company S.A., Luxembourg 50121 | Lismonde, S.à r.l., Bascharage | 50114 |
| AMB European Finco, S.à r.l., Luxembourg 50124 | Lux T.S.M. International S.A., Dudelange | 50147 |
| AMB European Holding, S.à r.l., Luxembourg 50124 | Modul'Or, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 50118 |
| AMB Gebäude 556, S.à r.l., Luxembourg 50133 | Multicommunale Maritime et Commerciale S.A., | |
| Amatou Allah Holding S.A., Luxembourg 50115 | Luxembourg | 50118 |
| Amatou Allah Holding S.A., Luxembourg 50115 | Parisian Property Partners, S.à r.l., Luxembourg. | 50135 |
| Arcelor Bissen S.A., Bissen 50125 | Parisian Property Partners, S.à r.l., Luxembourg. | 50147 |
| BRP (Luxembourg) 5, S.à r.l., Luxembourg 50119 | Partapar S.A., Luxembourg | 50118 |
| CA European Bond Advisor S.A., Luxembourg 50135 | Pegalux S.A., Luxembourg | 50134 |
| CA European Bond S.A., Luxembourg 50121 | Pegalux S.A., Luxembourg | 50134 |
| CGD Conseil, S.à r.l., Luxembourg 50118 | Pegalux S.A., Luxembourg | 50134 |
| Con-Trust, GmbH, Luxembourg 50114 | Pegalux S.A., Luxembourg | 50134 |
| Domanial S.A., Luxembourg 50113 | Pegalux S.A., Luxembourg | 50134 |
| EL.BI.PA, S.à r.l., Bissen 50116 | Pleiade, Sicav, Luxembourg | 50119 |
| EL.BI.PA, S.à r.l., Bissen 50117 | Pursk, S.à r.l., Luxembourg | 50159 |
| Fricky S.A., Luxembourg 50147 | Real European Estate (Luxembourg) S.A., Luxem- | |
| HMTF CPD Canada Luxco, S.à r.l., Luxembourg 50148 | bourg | 50151 |
| HMTF CPD Canada Luxco, S.à r.l., Luxembourg 50151 | Redelcover S.A., Luxembourg | 50121 |
| Inter-Taxis, S.à r.l., Howald 50114 | Sid Invest S.A., Pétange | 50117 |
| Inter-Taxis, S.à r.l., Howald 50115 | Socas 9011 S.A., Luxembourg | 50128 |
| Isabeau S.A., Luxembourg 50147 | Stormont Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg | 50118 |
| Julinvest S.A., Luxembourg 50122 | Talents Institutional Fund, Sicav, Luxembourg | 50135 |
| Kaba Finance Luxembourg S.A., Luxembourg 50119 | Terra Roxa, S.à r.l., Bascharage | 50114 |
| Kumna, S.à r.l., Luxembourg 50133 | Transports Conti-Lux, S.à r.l., Pétange | 50114 |
| Lennox Home S.A. Contern 50152 | 7ehre S.A. Luxembourg | 50152 |

DOMANIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.966.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

E. Lebeau / P. Ausilio.

(024408/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



LISMONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 28, avenue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 101.730.

Rectificatif au dépôt n° L050106324.4 du 8 décembre 2005

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(024188//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

CON-TRUST, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 50.299.

Le bilan au 15 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mars 2006. Signature.

(024211//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

TRANSPORTS CONTI-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 6, rue Jean-Pierre Kirchen.

R. C. Luxembourg B 70.848.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mars 2006. Signature.

(024212//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

TERRA ROXA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale. R. C. Luxembourg B 48.445.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mars 2006. Signature.

(024213//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

INTER-TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas. R. C. Luxembourg B 33.684.

L'an deux mille six, le trois février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Danielle Emilie Fernande Chardome, gérante de société, demeurant à L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont, non présente,

ici représentée par son mari Monsieur Jorge Mathias Cordeiro, gérant de sociétés, demeurant à L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimant, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 1er février 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle comparante représentée comme il vient d'être dit, déclare qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée INTER-TAXIS, S.à r.l., avec siège social à L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 377, en date du 13 octobre 1990, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 511 en date du 12 mai 2003.



Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article deux, premier alinéa des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Howald et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social est établi à Howald.

(Le reste sans changement)

L'adresse du siège est fixée à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à cinq cents euros (500,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. Cordeiro, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2006, vol. 914, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2006.

A. Biel.

(024778/203/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

INTER-TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 33.684.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(024784/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

AMATOU ALLAH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Signature.

(024279/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

AMATOU ALLAH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Signature.

(024276/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



EL.BI.PA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins. R. C. Luxembourg B 71.388.

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Marc Pannacci, employé privé, époux de Madame Liviana Fecchi, demeurant à L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins.

agissant en son nom personnel.

Le comparant prénommé, déclare:

- 1) être le seul associé suite aux cessions de parts ci-après désignées dans la société plus amplement désignée ci-après,
- 2) agir en sa qualité d'héritier de feu Monsieur Arnaldo Pannacci, de son vivant technicien en retraite, époux de Madame Odile Schoetter, prénommée, ayant demeuré en dernier lieu à L-4209 Esch-sur-Alzette, 6, rue Michel Lentz, décédé «ab intestat» à Esch-sur-Alzette en date du 3 octobre 2000, associé unique dans la société à responsabilité limitée unipersonnelle EL.BI.PA., S.à r.l., avec siège social à L-4209 Esch-sur-Alzette, 6, rue Michel Lentz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 août 1999 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 847 du 12 novembre 1999.

Ensuite, le comparant agissant en sa qualité d'associé, représentant l'intégralité du capital social suite aux cessions de parts ci-après spécifiées, ainsi qu'en sa qualité d'héritier tel qu'indiqué ci-dessus et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend note de la cession par Madame Elise Odile dite Odile Schoetter, veuve de feu Monsieur Arnoldo Pannacci, sans état particulier, demeurant à L-4209 Esch-sur-Alzette, 6, rue Michel Lentz, de la moitié indivise en pleine propriété et de l'autre moitié indivise en usufruit concernant les parts lui revenant dans la succession de feu Monsieur Arnoldo Pannacci, à Monsieur Marc Pannacci, employé privé, époux de Madame Liviana Fecchi, demeurant à L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins, acceptant, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 28 octobre 2001, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associé déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite au franc symbolique et contre paiement, montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Marc Pannacci, préqualifié, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Deuxième résolution

L'assemblée prend note de la cession par Mademoiselle Gabrielle Marie dite Gaby Pannacci, commerçante, célibataire, demeurant à D-69112 Heidelberg (Allemagne), 12 Lessingstrasse, de 1/3 de la moitié indivise en nue-propriété des parts lui revenant dans la succession de feu Monsieur Arnoldo Pannacci, à Monsieur Marc Pannacci, employé privé, époux de Madame Liviana Fecchi, demeurant à L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins, acceptant, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 15 octobre 2001, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associé déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite au franc symbolique et contre paiement, montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Marc Pannacci, préqualifié, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Troisième résolution

L'assemblée prend note de la cession par Mademoiselle Chantal Fernande dite Chantal Pannacci, commerçante, célibataire, demeurant à L-4206 Esch-sur-Alzette, 6, rue Michel Lentz, de 1/3 de la moitié indivise en nue-propriété des parts lui revenant dans la succession de feu Monsieur Arnoldo Pannacci, à Monsieur Marc Pannacci, employé privé, époux de Madame Liviana Fecchi, demeurant à L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins, acceptant, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 27 octobre 2005, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associé déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Marc Pannacci, préqualifié, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- EUR (un euro), de sorte que le capital social sera de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.



Cinquième résolution

L'associé unique décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de douze mille trois cent quatrevingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par voie d'augmentation de capital d'un montant de cent cinq euros trente-trois cents (105,33 EUR) sans émission de parts nouvelles, intégralement libéré en espèces par l'associé unique existant ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Toutes ces cinq cents parts sont actuellement détenues par Monsieur Marc Pannacci, employé privé, époux de Madame Liviana Fecchi, demeurant à L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4209 Esch-sur-Alzette, 6, rue Michel Lentz à L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins, et modifie, en conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Bissen.»

Le 2^e alinéa de l'article 3 des statuts reste inchangé.

Sixième résolution

L'associé unique déclare que la gérance de la société est assurée pour une durée indéterminée par Monsieur Marc Pannacci, prénommé, et que la société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Monsieur Marc Pannacci, prénommé, déclare accepter en sa qualité de gérant unique lesdites cessions citées première, deuxième et troisième résolutions.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en sa dite qualité a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Pannacci, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 2006, vol. 914, fol. 78, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006.

B. Moutrier.

(024806/272/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

EL.BI.PA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins.

R. C. Luxembourg B 71.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006.

B. Moutrier.

(024807/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

SID INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 93.166.

Le bilan au 28 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mars 2006.

(024214//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.



STORMONT INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 104.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2006.

P. Bettingen

Notaire

(024220/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

CGD CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 103.622.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour la société

Signature

Le gérant

(024244//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

MODUL'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 20, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 83.998.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

Signature.

(024256//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

MULTICOMMUNALE MARITIME ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.407.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Signature.

(024281/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

PARTAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.519.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTAPAR S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(024286/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 84.794.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

(024283/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 42.619.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PLEIADE

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(024294/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

BRP (LUXEMBOURG) 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 13,800.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 97.503.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary meeting of the sole shareholder of BRP (LUXEMBOURG) 5, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 97.503 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 4, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C n° 72, dated January 20, 2004,

BRP (LUXEMBOURG) 4, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 97.502,

here represented by M. Xavier Nevez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 24, 2006.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- BRP (LUXEMBOURG) 4, S.à r.l. is the sole shareholder of the Company; and
- the Company's share capital is presently set at thirteen thousand eight hundred Euro (EUR 13,800) divided into one hundred thirty-eight (138) shares of one hundred Euro (EUR 100) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the subscribed capital by an amount of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of thirteen thousand eight hundred Euro (EUR 13,800) divided into one hundred thirty-eight (138) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, to nine hundred thirteen thousand eight hundred Euro (EUR 913,800) by the issuance of nine thousand (9,000) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

The sole shareholder accepts and admits the subscription of the nine thousand (9,000) new shares by BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC., a corporation incorporated and organised under the laws of Canada, having its



registered office at 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada J0E 2L0, registered with the Industry Canada under the number 418651-6 (the Subscriber).

Thereupon, the above mentioned Subscriber, represented by Mr Xavier Nevez, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Valcourt (Québec), on January 24, 2006, which remains attached to the present deed for registration purposes, declares to subscribe for the nine thousand (9,000) new shares and to have it fully paid up by a contribution in cash so that the amount of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The company's corporate capital is fixed at nine hundred thirteen thousand eight hundred Euro (EUR 913,800) represented by nine thousand one hundred thirty-eight (9,138) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately eleven thousand Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BRP (LUXEMBOURG) 5, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.503 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 72, daté du 20 janvier 2004,

BRP (LUXEMBOURG) 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.502,

représentée par M. Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- BRP (LUXEMBOURG) 4, S.à r.l. est le seul associé de la Société;
- le capital social de la Société est actuellement fixé à treize mille huit cents euros (EUR 13.800) représenté par cent trente-huit (138) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000) pour le porter de son montant actuel de treize mille huit cents euros (EUR 13.800) représenté par cent trente-huit (138) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune à neuf cent treize mille huit cents euros (EUR 913.800) par l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'associé unique, accepte et admet la souscription de neuf mille (9.000) parts sociales nouvelles par BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC., une société constituée et organisée sous le droit canadien, ayant son siège social au 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada JOE 2L0, immatriculée à Industry Canada sous le numéro 418651-6 (le Souscripteur).

Le Souscripteur ci-dessus mentionné, représenté par M. Xavier Nevez, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 janvier 2006 à Valcourt (Québec), qui restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalité de l'enregistrement, déclare souscrire les neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de sorte que la somme de neuf cent mille euros (EUR 900.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.



Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent treize mille huit cents euros (EUR 913.800) représenté par neuf mille cent trente-huit (9.138) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est d'environ onze mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2006, vol. 435, fol. 29, case 2. – Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2006. H. Hellinckx.

(024794/242/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 87.161.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

(024299/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

CA EUROPEAN BOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.332.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CA EUROPEAN BOND S.A.

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

(024306/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

REDELCOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 36.055.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024327/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



JULINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 114.856.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Philippe Copin, Ingénieur, né le 3 avril 1956 à Lambersart (F-59), demeurant au 16, rue Couzinet à F-78960 Voisins Le Bretonneux.
- 2. Mademoiselle Julie Copin, Etudiante, née le 3 janvier 1987 à Versailles (F-78), demeurant au 5, rue Humblot à F-75015 Paris, ici représentée par Monsieur Philippe Copin, précité en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire et les parties, resteront annexées au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de JULINVEST S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tires par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine informatique à l'exclusion de toute activité artisanale.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.



Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

- Art. 10. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.
- Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2006.
- Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mille sept, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| Monsieur Philippe Copin, prédit | 900 actions 100 actions |
|---------------------------------|----------------------------|
| Total: mille actions | 1.000 actions |

Les actions ont été partiellement libérées à hauteur de 25% de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).



- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Philippe Copin, prédit.
- b) Mademoiselle Julie Copin, prédite.
- c) Monsieur Gilles Malhomme, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint-Martin (F-54), employé privé, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.
 - 3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Philippe Copin, prédit.
 - 4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 83.527.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph. Copin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, vol. 152S, fol. 33, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2006.

P. Bettingen.

(025741/202/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

AMB EUROPEAN FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(024307/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

AMB EUROPEAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(024309/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

LILAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. AREND LOGICAL, S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.625.

Le bilan au 31 décembre 2005, et enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour LILAS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(024331/1039/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



ARCELOR BISSEN S.A., Société Anonyme, (anc. TrefilARBED BISSEN).

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal. R. C. Luxembourg B 7.368.

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme TrefilARBED BISSEN, ayant son siège social à route de Finsterthal, L-7769 Bissen, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 7.368, ci-après dénommée la «Société»,

constituée suivant acte reçu par-devant notaire Maître André Wurth en date du 30 avril 1910, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1910, page 745, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 mai 1999, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1012 du 30 décembre 1999,

à savoir

- 1. TrefilARBED BETTEMBOURG, société anonyme ayant son siège social à L-3510 Dudelange, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 9.106, représentée aux fins des présentes par Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Bettembourg, le 13 mars 2006, ci-annexée, détenant 14.299 actions,
- 2. ARBED INVESTMENTS S.A., société anonyme avec siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 46.370,

représentée aux fins des présentes par Madame Catherine Schmidt-Becker, conseiller juridique, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 13 mars 2006, ci-annexée, détenant 1 action,

soit un total de 14.300 actions sur les 14.300 actions émises représentant l'intégralité du capital social de EUR 5.005.000,-.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la Société conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir. Après discussion, elles prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la société de TrefilARBED BISSEN en ARCELOR BISSEN S.A., et par conséquent de modifier l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour dénomination ARCELOR BISSEN S.A.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de fixer à partir de l'exercice 2007 (deux mille sept) l'assemblée générale ordinaire au troisième vendredi du mois de mars à 14.00 heures.

Les actionnaires décident de donner à l'article 15 des statuts la teneur suivante:

«Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit de plein droit à Bissen, au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mars à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.»

Les actionnaires décident par disposition dérogatoire transitoire, que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006 (deux mille six) se réunit de plein droit à Bissen, au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai 2006 (deux mille six) à onze heures.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Titre Ier.- Forme, Dénomination, Objet, Siège, Durée

- «Art. 1er. La société est une société anonyme de droit luxembourgeois.
- Art. 2. La société a pour dénomination ARCELOR BISSEN S.A.
- Art. 3. La société a pour objet social la fabrication de tous produits tréfilés.

La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, apport, prise de participation, fusion ou alliance, à toute autre société, entité ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.



Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Bissen.

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, ou plus généralement des cas de force majeure, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à cinq millions cinq mille euros (EUR 5.005.000,-) il est représenté par quatorze mille trois cents (14.300) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées. Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 7. Si un actionnaire se propose de céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir aux autres actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le total des actions détenues par ces autres actionnaires.

En cas de désaccord persistant des actionnaires sur le prix après un délai de deux semaines, la valeur de cession sera fixée par un collège de trois experts, qui se baseront sur la valeur vénale des actions. Le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir désigneront de part et d'autre un expert. Le troisième expert sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux actionnaires en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder les actions au prix arrêté. Le silence de la part des actionnaires pendant ce délai équivaut à un refus.

Si certains actionnaires seulement ou un seul déclarent vouloir acquérir des actions, les actions proposées à la vente seront offertes aux actionnaires qui entendent les acquérir en proportion de leurs participations dans le total des actions détenues par les actionnaires intéressés à l'achat.

Si à l'issue de cette procédure, la totalité des actions n'a pas trouvé preneur, l'actionnaire qui entend les céder peut les offrir à des non-associés étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres actionnaires en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des non-associés et suivant les conditions de celui-ci. L'alinéa 3 qui précède est d'application. La préemption des autres actionnaires doit porter sur la totalité des actions à défaut de quoi l'actionnaire qui entend les céder est libre de les céder aux prédits non-associés.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle.

Toutefois, lorsque et dans les conditions où la loi le permettra, le nombre de membres du conseil d'administration pourra être réduit à un.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de six ans au plus; ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; il peut en plus élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration élit un secrétaire, celui-ci pouvant être choisi en dehors du conseil.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Si tous les membres sont d'accord avec cette procédure et avec la décision à prendre, une décision du conseil d'administration peut également être prise par écrit et sans que lesdits membres aient à se réunir.

Art. 11. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, même par lettre, télécopie ou tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de la personne auteur du document, mandat à un de leurs collègues de les représenter aux délibérations du conseil d'administration et de voter en leurs nom et place, un même membre du conseil ne pouvant toutefois représenter plus d'un de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.



Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est considérée comme rejetée. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de communication à distance garantissant une participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres qui ont pris part à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société et pour la réalisation de l'objet social. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil d'administration.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Il peut créer un comité de direction, formé ou non de membres choisis en son sein, dont il détermine les attributions.

Titre IV.- Surveillance, Contrôle des comptes annuels

Art. 14. La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale.

La durée des fonctions des commissaires, qui sont révocables à tout moment, ne peut pas dépasser six ans. Les commissaires sortants sont rééligibles.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux commissaires.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Si les conditions fixées à cette fin par la loi sont remplies, le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est assuré par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale. Dans ce cas, la société n'a pas de commissaire. Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles. Ils consignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé au chapitre IV du titre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Titre V.- Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit de plein droit à Bissen, au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mars à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'ils jugent que les intérêts de la société le nécessitent. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le cinquième du capital social au moins ou, si la loi est modifiée en ce sens, le dixième du capital social au moins, l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont faites conformément aux dispositions légales.

Toutefois, les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Aucun objet autre que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, à moins que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ne décident à l'unanimité de délibérer aussi sur d'autres objets.

Art. 17. A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient les dénominations et sièges des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par tous les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés et certifiée par le président, s'il y en a un.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Art. 18. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut des deux, par l'administrateur le plus âgé.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.

Toutefois, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent décider de siéger sans président et sans secrétaire.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateurs.



- **Art. 19.** Sauf dans les cas où la loi ou les présents statuts en disposent autrement, l'assemblée générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital social représentée et les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.
- Art. 20. Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée, s'il y en a, ainsi que par les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre VI.- Exercice social, Comptes annuels, Bénéfices, Répartitions

- Art. 21. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

L'inventaire et les comptes annuels sont soumis à l'examen du/des commissaire(s) ou du/des réviseur(s) d'entreprises, selon le cas.

- Art. 22. Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit:
- 1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.
 - 2. Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Titre VII.- Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par les membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale ne décide de nommer un ou plusieurs autres liquidateurs.

Les pouvoirs des liquidateurs et la marche de la liquidation sont réglés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Titre VIII.- Contestations

Art. 24. Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la société, ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et/ou liquidateurs, entre administrateurs ou liquidateurs et la société, à raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Goedert, C. Schmidt-Becker, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2006, vol. 535, fol. 59, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 mars 2006.

J. Gloden.

(026039/213/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SOCAS 9011 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.855.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of February. Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1. WELLS LIMITED, with registered office at 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, PO BOX 3175, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), registered under the IBC number 54183; and
- 2. MOUMONT S.A., with registered office at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 36.855;

both represented by Mr Benoît Caillaud, private employee, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.



Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SOCAS 9011.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a die, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.



Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the 15th day of May at eleven o'clock and the first time in the year 2007. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.
- **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

| 1. WELLS LIMITED, prenamed, one hundred fifty-five shares | 155 |
|---|-----|
| 2. MOUMONT S.A., prenamed, one hundred fifty-five shares | 155 |
| Total: three hundred and ten shares | 310 |

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven Euro (1,700.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2. The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
- a) Mr Clive Godfrey, lawyer, born at Courtrai (Belgium), on August 6, 1954, with professional address in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
- b) Mr Stéphane Biver, private employee, born at Watermael-Boitsfort (Belgium), on August 3, 1968, with professional address in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
- c) Mr Alain Noullet, private employee, born at Berchem Sainte Agathe (Belgium), on November 2, 1960, with professional address in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
- 3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
- DATA GRAPHIC S.A., registered number B 42.166, registered office L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
 - 4. The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. WELLS LIMITED, une société de droit des lles Vierges Britanniques ayant son siège social au 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, PO Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro IBC 54183: et
- 2. MOUMONT S.A. avec siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 36.855;

les deux ici représentées par Monsieur Benoît Caillaud, employé privé, demeurant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCAS 9011.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.



Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinzième jour du mois de mai à onze heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| 1. WELLS LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
|---|-----|
| 2. MOUMONT S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |



Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros (1.700,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
- a) Monsieur Clive Godfrey, avocat, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954, demeurant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- b) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg L-2330, 128, boulevard de la Pétrusse;
- c) Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berchem Sainte Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à Luxembourg L-2330, 128, boulevard de la Pétrusse.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

La société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A., immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 et dont le siège social est établi à Luxembourg L-2330, 128, boulevard de la Pétrusse.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 152S, fol. 34, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2006.

P. Bettingen.

(025740/202/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

AMB GEBÄUDE 556, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 97.672.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(024311/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

KUMNA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 85.140.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024338/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



PEGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 31.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01685, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(024363/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

PEGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 31.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01683, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(024357/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

PEGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 31.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(024353/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

PEGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 31.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01673, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(024351/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

PEGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 31.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01671, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(024345/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



CA EUROPEAN BOND ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.333.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme Pour CA EUROPEAN BOND ADVISOR S.A. FORTIS BANQUE LUXEMBOURG Signatures

(024312/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

TALENTS INSTITUTIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.142.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour TALENTS INSTITUTIONAL FUND EURO-VL LUXEMBOURG S.A. Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

(024336//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

PARISIAN PROPERTY PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 106.028.

In the year two thousand and five, on the tentieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PARISIAN PROPERTY PARTNERS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under laws of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.028, incorporated and organised under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 1st 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 551 of June 8, 2005 (the Company):

Mr John O'Callaghan, residing at 46 Percy Place, Dublin 4, Ireland,

represented by Mrs Céline Pignon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dublin, on December 7, 2005;

Mr Adam Mesbur, residing at 9 Butterfield Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland,

represented by Mrs Céline Pignon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dublin, on November 11, 2005; and

Mr Francis Vincent Fullen, residing at 174, South Circular Road, Dublin 8, Ireland,

represented by Mrs Céline Pignon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dublin, on November 7, 2005.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. The agenda of the meeting is as follows:
- 1) waiver of the convening notices;
- 2) creation of two classes of shares and reclassification of the existing five hundred (500) shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, into four hundred (400) Ordinary Shares and one hundred (100) Preference Shares, in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having the rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company as to be restated;
- 3) increase of the share capital of the Company so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred two thousand one hundred and fifty Euro (EUR 102,150) represented by one hundred (100) Preference Shares and three thousand nine hundred and eighty-six (3,986) Ordinary Shares, in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up, subscription and payment:



- 4) restatement of the articles of association of the Company;
- 5) appointment of a statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company;
 - 6) confirmation of the appointment and designation of the current managers of the Company; and
- 7) amendment of the share register of the Company and empowerment and authorisation, with full power of substitution, to any lawyer of LOYENS WINANDY and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting individually, to proceed to the registration of the newly issued shares of the Company in the share register of the Company.
 - II. The following resolutions were taken:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create two classes of shares of the Company and to reclassify the existing five hundred (500) shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, into four hundred (400) Ordinary Shares and one hundred (100) Preference Shares, in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having the rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company as to be restated so that the shareholding in the Company be as follows:

Mr John O'Callaghan: 200 Ordinary Shares and 46 Preference Shares.

Mr Adam Mesbur: 200 Ordinary Shares and 46 Preference Shares.

Mr Francis Vincent Fullen: 8 Preference Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-nine thousand six hundred and fifty Euro (EUR 89,650) by the issuance of three thousand five hundred and eighty-six (3,586) Ordinary Shares so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred two thousand one hundred and fifty Euro (EUR 102,150) represented by one hundred (100) Preference Shares and three thousand nine hundred and eighty-six (3,986) Ordinary Shares, in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

Intervention - Subscription - Payment

The existing shareholders waive, to the extent necessary, their preferential subscription rights in respect of various following subscriptions.

Thereupon,

- Senan Allen declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Fred Barry declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Gemma Barry declares to subscribe for 60 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- The Trustee of the GEMMA BARRY HARVEST PENSION FUND declares to subscribe for 40 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Kevin Barry declares to subscribe for 60 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- The Trustee of the KEVIN BARRY HARVEST PENSION FUND declares to subscribe for 40 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- David Berber declares to subscribe for 90 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,250 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Ed Butler declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Terry Carroll declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Maurice Cassidy declares to subscribe for 300 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 7,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Damian Connolly declares to subscribe for 120 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 3,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Dee Coyle declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Caitriona Kinane declares to subscribe for 140 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 3,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Rory Deane declares to subscribe for 40 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Trevor Dumbleton Self Administered Pension Fund declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;



- John Dunlop declares to subscribe for 200 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 5,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Richard Farrington declares to subscribe for 100 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Michael Farrington declares to subscribe for 100 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Padraig FitzGerald declares to subscribe for 92 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,300 to be allocated to the share capital account of the Company;
- The Trustees of the DONAL FORBES EXECUTIVE PENSION PLAN declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Brona Fullen declares to subscribe for 40 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Francis Fullen declares to subscribe for 100 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Brendan Gallagher declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Martin Gibson declares to subscribe for 40 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Jenni Giles declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Tom Hanlon declares to subscribe for 100 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Alan Hartley declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Stewart Kenny declares to subscribe for 96 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,400 to be allocated to the share capital account of the Company;
- The Trustees of BLACK QUEEN PENSION FUND declares to subscribe for 104 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,600 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Niall Lucas declares to subscribe for 100 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Dr. Don MacNamara declares to subscribe for 40 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Anne Marie McGuiness declares to subscribe for 60 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Adam Mesbur declares to subscribe for 102 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,550 to be allocated to the share capital account of the Company;
- John O'Callaghan declares to subscribe for 122 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 3,050 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Mary O'Connel declares to subscribe for 240 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 6,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Sean O'Huallachain declares to subscribe for 40 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Pat O'Shea declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company;
- The Trustees of the TOMMY SMITH EXECUTIVE PENSION PLAN declares to subscribe for 60 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 1,500 to be allocated to the share capital account of the Company;
- Des White declares to subscribe for 80 Ordinary Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 2,000 to be allocated to the share capital account of the Company,

each of the said appearing parties being represented by Céline Pignon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, the relevant proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the relevant parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The aggregate amount of eighty-nine thousand six hundred and fifty Euro (EUR 89,650) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Meeting resolves to restate the articles of association of the Company as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PARISIAN PROP-ERTY PARTNERS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).



Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition, management, development and sell, for its own account, of real properties wherever they may be located.
- 3.2. The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.
- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.4. The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred two thousand one hundred and fifty Euro (EUR 102,150) represented by one hundred (100) Preference Shares and three thousand nine hundred and eighty-six (3,986) Ordinary Shares (collectively the Shares), in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in accordance with Article 13.5.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with Articles 15 and 16.
- 6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company, save as otherwise agreed by the shareholders of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of six members appointed and designated by a resolution of the shareholders which sets the term of their office as follows: three members shall be appointed and designated as Class A managers among candidates nominated by the holders of Preference Shares and three members shall be appointed and designated as Class B managers among candidates nominated by the holders of Ordinary Shares. The managers need not be shareholders.



- 7.2. In the event of a vacancy in the office a manager for any reason (including removal), the vacancy shall be filled, as promptly as practical, by the general meeting of the shareholders in accordance with Article 7.1.
 - 7.3. The managers shall be removable for legitimate reasons only.

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least an A manager and a B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such manager participates at the meeting from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2.of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Meetings of the shareholders of the Company

- 12.1. Collective decisions of shareholders shall be adopted at general meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.
- 12.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10:00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 12.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 13. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

- 13.1. Convening notices for every general meeting shall contain the agenda of the meeting and shall be sent to the shareholders of the Company by registered mail at least eight days before the date of the meeting.
- 13.2. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
 - 13.3. Each share is entitled to one vote.
- 13.4. Except as otherwise required by law or by these Articles, decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.
- 13.5. Resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.



- 13.6. The following decisions require the approval of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital:
 - (i) the cessation of operations of the Company:
- (ii) any granting of any option over, or issue of any instrument carrying rights of conversion into, any Shares of the Company;
 - (iii) any substantial change to the nature of the activities of the Company; and
- (iv) the transfer of all or substantially all of the assets of the Company to any other company, or any other entity or person.
- 13.7. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, any changes to the rights attached to the Shares of one class of Shares require (i) the approval of the majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company and (ii) the approval of holders of such class of Shares representing at least three quarters of the relevant class of Shares.
 - 13.8. However, the nationality of the Company may be changed only with the unanimous consent of the shareholders.
- 13.9. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 14.4. In case the Company has more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to one or more statutory auditors (commissaires) who shall be appointed by decision of the general meeting of shareholders in accordance with Article 13.4 for a term of one year, which shall be renewable. The statutory auditor(s) may be removed at any time by resolution of the general meeting of the shareholders.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The holders of Preference Shares shall be entitled to receive out of the net profits of the Company available for distribution, a cumulative preferential annual dividend in an aggregate amount equal to 8% of the annual gross rents received by the Company and any of its Subsidiaries on a consolidated basis in respect of the any real estate properties acquired or to be acquired by the Company and any of its Subsidiaries (the Preference Share Dividend), such payment to be made to the holders of Preference Shares in proportion to the number of Preference Shares they hold in the Company. For the purpose of this Article, Subsidiary shall mean any company or entity which is controlled by the Company; for purposes hereof «control» shall mean the ability to appoint a majority of members of the management board or other management body of a company or entity, or to otherwise exercise a decisive influence on the conduct of the subject company's or entity's affairs.
- 15.3. After the payment of the Preference Share Dividend has been made in respect of the Preference Shares, the general meeting of the shareholders may resolve to dispose of part or all of the surplus, subject to the Law. The surplus will be distributed to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares they hold in the Company.
- 15.4. No dividend, whether in cash or in kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution (including any payment of liquidation proceeds upon liquidation of the Company) be made on the Shares until any accrued and unpaid Preference Share Dividend shall have been declared and paid in full.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. Without prejudice to Article 15.4, upon liquidation of the Company, the liquidation proceeds available for distribution to the shareholders (i.e. the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company) shall be first applied to pay to each of the shareholders an amount equal to the par value of the Shares held by the relevant shareholder in the Company and the surplus shall be distributed to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares they hold in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to confirm the appointment of (i) Mr John O'Callaghan, Mr Adam Samuel Mesbur and Mr Francis Vincent Fullen, as A managers of the Company and of (ii) Mr Roeland P. Pels, Mr Bart Zech and Mr Patrice R. Gallasin, as B managers of the Company, each for an definite period of time.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company and to empower and authorise, with full power of substitution, any lawyer of LOYENS WINANDY and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting individually, to proceed to the registration of the newly issued shares of the Company in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

Ont comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PARISIAN PROPERTY PARTNERS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.028, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1er février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 551 du 8 juin 2005 (la Société):

Monsieur John O'Callaghan, résidant au 46 Percy Place, Dublin 4, Irlande,

représenté par Madame Céline Pignon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin. le 7 décembre 2005.

Monsieur Adam Mesbur, résidant au 9 Butterfield Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande,

représenté par Madame Céline Pignon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 11 novembre 2005,

M. Francis Vincent Fullen, résidant au 174, South Circular Road, Dublin 8, Irlande,

représenté par Madame Céline Pignon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 7 novembre 2005.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Création de deux classes de parts sociales et reclassification des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune, en quatre cents (400) Parts Sociales Ordinaires et cent (100) Parts Sociales Préférentielles, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les droits et les obligations énoncés dans la version coordonnée des statuts de la Société;
- 3) Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent deux mille cent cinquante euros (EUR 102.150), représenté par cent (100) Parts Sociales Préférentielles et trois mille neuf cent quatre-vingt-six (3.986) Parts Sociales Ordinaires, sous forme nominative, dúne valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, souscription et libération;
 - 4) Modification des statuts de la Société;
- 5) Nomination d'un commissaire aux comptes de la Société pour une période qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société;
 - 6) Confirmation des nominations et désignations des gérants actuels de la Société; et
- 7) Modification du registre des parts sociales de la Société et pouvoir et autorité, avec plein pouvoir de substitution, accordés aux avocats de LOYENS WINANDY et aux employés de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant individuellement, afin de procéder à lénregistrement des parts sociales nouvellement émises par la Société dans le registre des parts sociales de la Société;
 - II. Les résolutions suivantes ont été prises:



Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société ayant été dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de lordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories de parts sociales de la Société et de reclasser les cinq cents (500) parts sociales existantes, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), en quatre cents (400) Parts Sociales Ordinaires et cent (100) Parts Sociales Préférentielles, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), ayant les droits et obligations prévus dans la version modifiée des statuts de la Société comme suit:

Monsieur John O'Callaghan: 200 Parts Sociales Ordinaires et 46 Parts Sociales Préférentielles;

Monsieur Adam Mesbur: 200 Parts Sociales Ordinaires et 46 Parts Sociales Préférentielles;

Monsieur Francis V. Fullen: 8 Parts Sociales Préférentielles.

Troisième résolution

Les associés décident dáugmenter le capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 89.650) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt-six (3,586) Parts Sociales Ordinaires de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent deux mille cent cinquante euros (EUR 102.150), représenté par cent (100) Parts Sociales Préférentielles et trois mille neuf cent quatre-vingt-six (3,986) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Intervention - Souscription - Paiement

Les associés existants renoncent, pour autant que de besoin, à leurs droits de souscription préférentiels s'agissant des souscriptions suivantes:

Sur quoi:

- Senan Allen déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Fred Barry déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Gemma Barry déclare souscrire à 60 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- The Trustee of GEMMA BARRY HARVEST PENSION FUND déclare souscrire à 40 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Kevin Barry déclare souscrire à 60 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- The Trustee of KEVIN BARRY HARVEST PENSION FUND déclare souscrire à 40 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- David Berber déclare souscrire à 90 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.250 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Ed Butler déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Terry Carroll déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Maurice Cassidy déclare souscrire à 300 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 7.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Damien Connolly déclare souscrire à 120 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 3.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Dee Coyle déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Caitriona Kinane déclare souscrire à 140 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 3.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Rory Deane déclare souscrire à 40 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.000 qui sera affectée au compte capital de la Société;
- TREVOR DUMBLETON SELF ADMINISTERED PENSION FUND déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société:
- John Dunlop déclare souscrire à 200 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 5.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Richard Farrington déclare souscrire à 100 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Michael Farrington déclare souscrire à 100 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Patraig FitzGerald déclare souscrire à 92 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.300 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- The Trustees of DONAL FORBES EXECUTIVE PENSION PLAN déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société:



- Brona Fullen déclare souscrire à 40 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Francis Fullen déclare souscrire à 100 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Brendan Gallagher déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Martin Gibson déclare souscrire à 40 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Jenni Giles déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Tom Hanlon déclare souscrire à 100 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Allan Hartley déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Stewart Kenny déclare souscrire à 96 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.400 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- The Trustees of BLACK QUEEN PENSION FUND déclare souscrire à 104 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.600 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Niall Lucas déclare souscrire à 100 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Dr. Don MacNamara déclare souscrire à 40 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Anne-Marie McGuiness déclare souscrire à 60 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Adam Mesbur déclare souscrire à 102 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.550 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- John O'Callaghan déclare souscrire à 122 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 3.050 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Mary O'Connel déclare souscrire à 240 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 6.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Sean O'Huallachain déclare souscrire à 40 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- Pat O'Shea déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;
- The Trustee of the TOMMY SMITH EXECUTIVE PENSION PLAN déclare souscrire à 60 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 1.500 qui sera affecté au compte capital social de la Société:
- Des White déclare souscrire à 80 Parts Sociales Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 2.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société;

Chacune des parties comparantes étant représentée par Céline Pignon, avocat, résidant au Luxembourg dont les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le montant global de quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 89.650) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les statuts de la Société comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PARISIAN PROPERTY PARTNERS, S.à r.l. (ciaprès la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte de biens immobiliers quelle que soit leur situation géographique.
- 3.2. La Société pourra mener toute transaction (i) en relation directe ou indirecte avec l'objet social de la Société ou qui peut être utile à son l'objet social et (ii) se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.4. La Société pourra accomplir au Luxembourg et/ou à l'étranger toute transaction et effectuer tout investissement qu'elle jugera nécessaire ou utile pour accomplir ou développer son objet social en accord avec la Loi.

Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille cent cinquante euros (EUR 102.150), représenté par cent (100) Parts Sociales Préférentielles et trois mille neuf cent quatre-vingt-six (3.986) Parts Sociales Ordinaires (ensemble les Parts Sociales) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 13.5.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément aux Articles 15 et 16.
- 6.2. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles envers la Société, et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représentera auprès de la Société.
- 6.3. Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de Parts Sociales à des non associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société sans préjudice de tout autre accord des associés de la Société.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à la Société, ou acceptée par elle, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de six membres nommés et désignés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat comme suit: trois gérants seront nommés et désignés comme gérants de Classe A parmi les candidats proposés par les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles et trois gérants seront nommés et désignés comme gérants de Classe B parmi les candidats proposés par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.
- 7.2. En cas de vacance d'un poste de gérant pour quelque motif que ce soit (incluant la révocation), la vacance peut être comblée dans les meilleurs délais par décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 7.1.
 - 7.3. Des raisons légitimes motiveront la révocation des gérants.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.



Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation à la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de Classe A et au moins un de Classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix à condition qu'au moins un gérant A et au moins un gérant de Classe B donnent leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, dont une doit être celle d'un gérant A et une celle d'un gérant B ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Assemblée générale des associés de la Société

- 12.1. Les décisions collectives des associés seront adoptées en assemblée générale. Les assemblées générales des associés de la Société valablement constituées devront représenter l'ensemble des associés de la Société.
- 12.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville du siège social et figurera dans la convocation de l'assemblée générale, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle de tiendra le jour ouvrable suivant.
- 12.3. Les autres assemblées des associés de la Société pourront se tenir à l'endroit et à la date précisés dans les convocations aux assemblées.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Les convocations pour les assemblées générales doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée et seront envoyées aux associés de la Société par courrier recommandé au moins huit jours avant la date de tenue de l'assemblée générale.
- 13.2. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de la Société et considèrent qu'ils ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation préalable.
 - 13.3. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.
- 13.4. Excepté les cas prévus par la loi ou par les présents Statuts, les décisions sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 13.5. Les décisions destinées à modifier les Statuts ou dissoudre et liquider la Société seront adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.
- 13.6. Les décisions suivantes requièrent l'approbation des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société:
 - (i) la cessation des activités de la Société;
- (ii) l'octroi de toute option ou toute émission d'instrument comportant des droits de conversion en Parts Sociales de la Société;
 - (iii) tout changement substantiel de la nature des activités de la Société; et
 - (iv) le transfert de toute ou partie des actifs de la Société à une autre société ou n'importe quelle entité ou personne.



- 13.7. Sauf stipulation contraire aux Statuts, tout changement des droits attachés à une classe de Parts Sociales requiert (i) l'approbation de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et (ii) l'approbation des détenteurs de Parts Sociales de ladite classe représentant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la classe des Parts Sociales en question.
 - 13.8. Cependant la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec le consentement unanime des associés.
- 13.9. Un associé peut mandater une autre personne à une assemblée des associés de la Société par procuration écrite originale, par fax, e-mail, télégramme ou télex.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit dresser le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.
- 14.4. Au cas où la Société a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société doit être confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 13.4 pour une durée d'un an renouvelable. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera (seront) révocable(s) à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront le droit de recevoir sur le profit net de la Société disponible à la distribution, un dividende annuel préférentiel cumulatif d'un montant global égal à 8% des loyers bruts annuels reçus par la Société et toutes ses Filiales sur une base consolidée relatifs aux biens immobiliers acquis ou à acquérir par la Société et par toutes ses Filiales (le Dividende Préférentiel), ledit paiement devant être fait aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Préférentielles qu'ils détiennent dans la Société. Pour les besoins du présent Article, «Filiale» désigne toute société ou entité contrôlée par la Société; pour les besoins de ce qui précède, «contrôle» signifie la possibilité de nommer une majorité des membre du conseil de gérance ou autres organes de gérance d'une société ou entité ou d'exercer une influence décisive sur la conduite des affaires de ladite société ou entité.
- 15.3. Après le paiement du Dividende Préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, l'assemblée générale des associés peut décider de disposer de l'excédent conformément à la Loi. L'excédent sera alors distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.
- 15.4. Aucun dividende, tant en numéraire qu'en nature ne pourra être payé ou déclaré ni aucune autre distribution (en ce compris le paiement de tout boni de liquidation en cas de liquidation de la Société) ne pourra être effectuée sur les Parts Sociales tant que le Dividende Préférentiel couru et non payé soit déclaré et entièrement payé.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la décision des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Sans préjudice de l'Article 15.4 en cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation disponible à la distribution aux associés (i.e. l'excédent résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société) sera destiné en premier lieu à payer à tous les associés un montant égal à la valeur nominale des Parts Sociales qu'ils détiennent par les associés concernés dans la Société et l'excédent sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale des associés de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la nomination de (i) M. John O'Callaghan, M. Adam Samuel Mesbur et M. Francis Vincent Fullen, en tant que gérants A de la Société et de (ii) M. Roeland Pels, M. Bart Zech et M. Patrice R. Gallasin, en tant que gérants B de la Société, tous pour une période déterminée.



Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société et d'autoriser, avec plein pouvoir de substitution, tout avocat de LOYENS WINANDY ou tout employé de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant individuellement, à procéder à lénregistrement des actions nouvellement émises par la Société dans le registre des parts sociales de la Société.

Coûts

Les dépenses, coûts, charges et débours générés par la Société, qui résulteront des présentes déclarations, sont évalués à quatre mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au jour mentionné en début de document.

Le notaire instrumentant, comprenant et parlant l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, ce document a été rédigé en anglais, et suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document a été lu et traduit au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Mersch, le 27 janvier 2006.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2005, vol. 434, fol. 69, case 8. – Reçu 896,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2006. (026922/242/748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

H. Hellinckx.

H. Hellinckx.

PARISIAN PROPERTY PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 106.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(026926/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

ISABEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 43.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Doerner

Notaire

(024346/209/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

LUX T.S.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 54.897.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(024362//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

FRICKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 48.861.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(024372/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



HMTF CPD CANADA LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 113.271.

In the year two thousand five, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HMTF FUND V CAYMAN, L.P., a limited partnership established under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 36A Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number CR-12476,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 19, 2005,

HM5-P COINVESTORS CAYMAN, L.P., a limited partnership established under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 36A Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number CR-12473,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 19, 2005,

HM5-E COINVESTORS CAYMAN, L.P., a limited partnership established under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 36A Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number CR-12692,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 19, 2005,

Daniel J. Hopkin, associate, born on November 10, 1977 in the State of Illinois, USA, residing at 1052 Village Parkway, Coppell, TX 75019, USA,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 19, 2005,

Shi Zheng, associate, born February 3, 1978 in Jilin (China), residing at 2808 McKinney Avenue, Apt. 849, Dallas, TX 75204-8613, USA,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 15, 2005,

John Junghun Park, associate, born on March 20, 1981 in the State of Maryland, USA, residing at 3010 State Street, Apt. 106, Dallas, TX 75204-3925, USA,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 20, 2005,

Olivier Vincent, sales man, born on April 10, 1964 in Antony (France), residing at 903 Turnberry LN, Southlake, TX 76092-4230, USA,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 20, 2005,

Mike Bynum, businessman, born on March 22, 1955 in Big Spring, Texas, USA, residing at P.O. Box 28, Springer, OK 73458-0028, USA,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 18, 2005,

Richard Dailey, businessman, born on July 13, 1961 in New York, USA, residing at 10353 Burned Oak Lane, Escondido, CA 92026, USA,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 15, 2005,

Dean T. MacDonald, businessman, born on July 4, 1959 in St. John's (Canada), residing at 4 Leeds PL, St. John's, NL A1A 5A4, Canada,

represented by Mrs Solange Wolter, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a power of attorney given on December 15, 2005, (collectively referred to as the Partners).

Said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of HMTF CPD CANADA LUXCO, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 15, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C (the Company), is represented at the present meeting;

II. that the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to waive the convening notices, the Partners having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.



Second resolution

The Partners resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 130,000 (one hundred thirty thousand Euro) to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 142,500 (one hundred forty-two thousand five hundred Euro) and thus to issue 5,200 (five thousand two hundred) new shares in registered form of the Company with a par value of EUR 25 each, having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Declaration - Subscription - Payment

HMTF FUND V CAYMAN, L.P., prenamed, declares to subscribe for 4,907 (four thousand nine hundred seven) shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 122,675 (one hundred twenty-two thousand six hundred seventy-five Euro) to be allocated to the share capital account of the Company;

HM5-P COINVESTORS CAYMAN, L.P., prenamed, declares to subscribe for 100 (one hundred) shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euro) to be allocated to the share capital account of the Company;

HM5-E COINVESTORS CAYMAN, L.P., prenamed, declares to subscribe for 6 (six) shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 150 (one hundred fifty Euro) to be allocated to the share capital account of the Company;

Olivier Vincent, prenamed, declares to subscribe for 6 (six) shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 150 (one hundred fifty Euro) to be allocated to the share capital account of the Company;

Mike Bynum, prenamed, declares to subscribe for 150 (one hundred fifty) shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 3,750 (three thousand seven hundred fifty Euro) to be allocated to the share capital account of the Company;

Richard Dailey, prenamed, declares to subscribe for 9 (nine) shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 225 (two hundred twenty-five Euro) to be allocated to the share capital account of the Company; and

Dean T. MacDonald, prenamed, declares to subscribe for 22 (twenty-two) shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 550 (five hundred fifty Euro) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of EUR 130,000 (one hundred thirty thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Partners resolve to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company which will henceforth have the following content:

«The Company's corporate capital is set at EUR 142,500 (one hundred forty-two thousand five hundred Euro) represented by 5,700 (five thousand seven hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.»

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately four thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

HMTF FUND V CAYMAN, L.P., un limited partnership régi par les lois des lles Cayman, ayant son siège social au 36A DR. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, lles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships, sous le numéro CR-12476,

représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2005,

HM5-P COINVESTORS CAYMAN, L.P., un limited partnership régi par les lois des lles Cayman, ayant son siège social au 36A DR. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, lles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro CR-12473,

représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2005,

HM5-E COINVESTORS CAYMAN, L.P., un limited partnership régi par les lois des lles Cayman, ayant son siège social au 36A DR. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, lles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro CR-12692,



représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2005,

Daniel J. Hopkin, Associé, né le 10 novembre 1977 dans l'Etat de l'Illinois, demeurant au 1052 Village Parkway, Coppell, TX 75019, USA,

représenté Madame par Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2005,

Shi Zheng, Associé, né le 3 février 1978 à Jilin (Chine), demeurant au 2808 McKinney Avenue, Apt. 849, Dallas, TX 75204-8613, USA,

représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005,

John Junghun Park, Associé, né le 20 mars 1981 dans l'Etat du Maryland, demeurant au 3010 State Street, Appt. 106, Dallas, TX 75204-3925, USA,

représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2005,

Olivier Vincent, vendeur, né le 10 avril 1964 à Antony (France), demeurant au 903 Turnberry LN, Southlake, TX 76092-4230, USA,

représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2005,

Mike Bynum, homme d'affaires, né le 22 mars 1955 à Big Spring, Texas, USA, demeurant au P.O. Box 28, Springer, OK 73458-0028, USA,

représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2005,

Richard Dailey, homme d'affaires, né le 13 juillet 1961 à New York, USA, demeurant au 10353 Burned Oak Lane, Escondido, CA 92026, USA,

représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005,

Dean T. MacDonald, homme d'affaires, né le 4 juillet 1959 à St. John's (Canada), demeurant au 4 Leeds PL, St. John's NL, A1A 5A4, Canada,

représenté par Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005,

(collectivement déginés les Associés).

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de HMTF CPD CANADA LUXCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2005, pas encore publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C (la Société), est représenté à la présente assemblée;

II. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les Associés ayant été dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 130.000 (cent trente mille euros) afin de le porter de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 142.500 (cent quarante-deux mille cinq cents euros) et par conséquent d'émettre 5.200 (cinq mille deux cents) nouvelles parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de la Société déjà existantes.

Déclaration - Souscription - Paiement

HMTF FUND V CAYMAN, L.P., précité, déclare souscrire à 4.907 (quatre mille neuf cent sept) parts sociales de la Société et de les libérer entièrement par un apport en espèces s'élevant à EUR 122.675 (cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros) à affecter au compte capital social de la Société.

HM5-P COINVESTORS CAYMAN, L.P., précité, déclare souscrire à 100 (cent) parts sociales de la Société et de les libérer entièrement par un apport en espèces s'élevant à EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros), à affecter au compte capital social de la Société.

HM5-E COINVESTORS CAYMAN, L.P., précité, déclare souscrire à 6 (six) parts sociales de la Société et de les libérer entièrement par un apport en espèces s'élevant à EUR 150 (cent cinquante euros), à affecter au compte capital social de la Société.

Olivier Vincent, précité, déclare souscrire à 6 (six) parts sociales de la Société et de les libérer entièrement par un apport en espèces s'élevant à EUR 150 (cent cinquante euros) à affecter au compte capital social de la Société.

Mike Bynum, précité, déclare souscrire à 150 (cent cinquante) parts sociales de la Société et de les libérer entièrement par un apport en espèces s'élevant à EUR 3.750 (trois mille sept cent cinquante euros) à affecter au compte capital social de la Société.



Richard Dailey, précité, déclare souscrire à 9 (neuf) parts sociales de la Société et de les libérer entièrement par un apport en espèces s'élevant à EUR 225 (deux cent vingt-cinq euros) à affecter au compte capital social de la Société.

Dean T. MacDonald, précité, déclare souscrire à 22 (vingt-deux) parts sociales de la Société et de les libérer entièrement par un apport en espèces s'élevant à EUR 550 (cinq cent cinquante euros) à affecter au compte capital social de la Société.

Le montant de EUR 130.000 (cent trente mille euros) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 142.500 (cent quarante-deux mille cinq cents euros) représenté par 5.700 (cinq mille sept cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration - Estimation des coûts

Le montant des dépenses relatives au présent acte est estimé à environ quatre mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et qu'à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au représentant des parties comparantes, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 79, case 3. – Reçu 1.300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(026839/242/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

HMTF CPD CANADA LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 113.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(026841/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

REAL EUROPEAN ESTATE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 48.144.

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL EUROPEAN ESTATE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.144, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1er juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 436 du 5 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, prénommé en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 11 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille cinq cents (5.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assem-



blée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 2. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.
 - 3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Capuzzo, P. Ceccotti, I. Bressan, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2005, vol. 433, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(026795/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

ZEBRE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 67.760.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(024404/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

LENNOX HOME S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang. R. C. Luxembourg B 114.953.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Olivier Gaston-Braud, bank employee, residing professionally in Luxembourg,



acting in his capacity as director of said company with individual signing power.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Olivier Gaston-Braud, prenamed,

acting in his capacity as director of said company with individual signing power.

Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company which the prenamed parties declare to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company «société anonyme» under the name of LENNOX HOME S.A.
 - **Art. 2.** The registered office is in the municipality of Contern.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes of the company are the acquisition of rights to, the marketing and the selling of, standard plans of residential houses, the intellectual property thereof remaining with the company. The company does not itself design any plans, but acquires the rights and know-how and building method thereto from architects and other professionals. The company may also provide assistance, coordination, relationship management with suppliers and supervision in relation to the construction works without however providing any construction works.

The company may perform all commercial, industrial, technical and financial operations connected directly or indirectly with its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thousand Euro (200,000.- EUR), divided into two thousand (2,000) shares with a par value of hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at two million Euro (2,000,000.- EUR) to be divided into twenty thousand (20,000) shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 14 March 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.



Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

- Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.
- Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

- **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.
- **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Thursday in the month of May of each year at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.
- **Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.



Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The two thousand (2,000) shares have been subscribed to as follows:

| 1) WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, one thousand shares | 1,000 |
|---|-------|
| 2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, one thousand shares | 1,000 |
| Total: two thousand shares | |

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at three thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

- 1.- HELLIS INT'L CORP., a company incorporated and organised under the laws of the Britisch Virgin Islands, established and having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands);
- 2.- KARKASA S.A., a company incorporated and organised under the laws of the Britisch Virgin Islands, established and having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands);
- 3.- Mr Olafur Gudmundsson, company director, born in Reykjavik (Iceland), on 26 August 1965, residing at 11 Elblingring, D-54457 Wincheringen (Germany).

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the annual general meeting of 2011: MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 91.999).

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as managing director (administrateur-délégué) of the company, Mr Olafur Gudmundsson, prenamed, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des lles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques),



ici représentée par Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur de la société avec pouvoir de signature individuelle.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Olivier Gaston-Braud, prénommé,

agissant en sa qualité d'administrateur de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est formé par les présentes, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LENNOX HOME S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Contern.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de droits en relation avec des plans standardisés pour maisons résidentielles, la commercialisation et la vente de ces plans, la société s'en réservant toutefois la propriété intellectuelle. La société n'établit elle-même pas de plans, mais en acquiert les droits, l'expérience industrielle et les méthodes de construction de la part d'architectes et autres professionnels.

La société pourra fournir l'assistance, la coordination, la gestion de relations avec les fournisseurs et le contrôle en relation avec les travaux de construction, sans pour autant réaliser elle-même des travaux de construction.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, techniques et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 mars 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.



Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.



Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

| 1) WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, mille actions | 1.000 |
|--|-------|
| 2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée, mille actions | 1.000 |
| Total: deux mille actions. | 2.000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

- 1.- HELLIS INT'L CORP., une société constituée et existant sous les lois des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques);
- 2.- KARKASA S.A., une société constituée et existant sous les lois des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques);
- 3.- Monsieur Olafur Gudmundsson, administrateur de société, né à Reykjavik (Islande), le 26 août 1965, demeurant au 11 Elblingring, D-54457 Wincheringen (Allemagne).

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 91.999).

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateursdélégué de la société, Monsieur Olafur Gudmundsson, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête du même mandataire en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2006, vol. 901, fol. 88, case 3. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2006. J.-J. Wagner.

(026781/239/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

PURSK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 105.657.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the fifteenth day of February. Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«the proxy»,

acting as a special proxy of Mr Tom Göran Binz, residing in Ørestads Boulevard 57 A, 2300 Köpenhamn, Denmark, «the principal»,

by virtue of a proxy under private seal given on February 10, 2006 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declares and requests the notary to act:

- 1. That the company PURSK, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B nr. 105.657 was incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, on January 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations nr. 442 of May 12, 2005.
- 2. That the corporate capital of the company PURSK, S.à r.l., predesignated, amounts to twenty thousand Euro (20,000.- EUR) represented by eight hundred (800) corporate units with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely paid-up.
- 3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company PURSK, S.à r.l.
- 4. That the principal, as sole owner, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.
- 5. That the principal as liquidator of the company PURSK, S.à r.l., declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.
- 6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and that he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.
- 7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.
 - 8. That the principal grants discharge to the managers.
- 9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»,



agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Tom Göran Binz, demeurant à Ørestads Boulevard 57 A, 2300 Köpenhamn, Danemark,

«le mandant».

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 février 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter:

- 1. Que la société à responsabilité limitée PURSK, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105.657, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 442 du 12 mai 2005.
- 2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée PURSK, S.à r.l., précitée, s'élève actuellement à vingt mille euros (20.000,- EUR), représentés par huit cents (800) parts sociales de vingt-cinq (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.
- 3. Que le mandant est le propriétaire unique de toutes les parts sociales représentant le capital de la société PURSK, S.à r.l.
- 4. Que le mandant en tant que propriétaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la société précitée.
- 5. Que le mandant en tant que liquidateur de la société PURSK, S.à r.l., déclare que tous les passifs de la société ont été réglés.
- 6. Que le mandant déclare qu'il est responsable d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, et qu'il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
- 7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout le passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 8. Que le mandant accorde décharge pleine et entière aux gérants.
- 9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Hornick, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, vol. 27CS, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006. G. Lecuit.

(025923/220/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck